



## **Appel à contribution**

### **Le droit de l'Union sous le prisme de la présidence française de l'Union européenne**

***La journée d'étude, organisée par les doctorants du CDRE, se tiendra au Collège Études Européennes & Internationales de l'UPPA, sur le campus de Bayonne, le 18/03/2022.***

Treize ans après sa dernière présidence du Conseil de l'Union européenne, la France exercera de nouveau cette fonction pour six mois à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022. Cet événement intervient dans une période déterminante pour la construction européenne. En témoignent, en premier lieu, les questionnements entourant l'avenir du couple franco-allemand. La concomitance des élections allemandes passées et françaises, à venir, place ce couple au cœur de l'actualité. En atteste, en second lieu, la violation délibérée des règles européennes par certains États membres. Enfin, et de façon non exhaustive, la problématique de la continuité de la crise sanitaire ainsi que celle des conséquences du départ du Royaume-Uni soulèvent, elles aussi, des enjeux cruciaux. La présidence française, en lien avec la conférence sur l'avenir de l'Union, est ainsi l'occasion de s'interroger sur les enjeux actuels pour l'Union européenne et son droit, et ce sur plusieurs points.

D'une part, des problématiques institutionnelles peuvent être soulevées.

Tout d'abord, la place du mécanisme de présidence tournante dans la structure institutionnelle de l'Union européenne fait l'objet de nombreux débats. Plus concrètement, c'est la question de son influence qui est posée. De ce point de vue, la présidence française invite à dresser le bilan de ce mécanisme au regard de son évolution dans les traités et de sa pratique, ainsi qu'à s'interroger sur la question d'articulation des présidences dans les institutions européennes et du leadership de l'Union européenne.

Ensuite, l'importance de la présidence tournante pour l'État qui l'exerce doit également être abordée. Si elle suggère de réfléchir sur les opportunités qu'elle offre à un État, elle questionne directement son rôle d'impulsion et son influence. En effet, la présidence semble être l'occasion d'inscrire à l'ordre du jour des institutions européennes certaines questions cruciales pour les gouvernements nationaux. À ce titre, le programme français est porteur de nouvelles réflexions. Il en va ainsi, par exemple, du rayonnement de Strasbourg comme ville européenne, du multilinguisme, ou encore du renforcement du rôle de la langue française au sein des institutions européennes.

D'autre part, des problématiques substantielles peuvent être relevées.

Le programme de la présidence française rappelle les différents défis auxquels sont confrontées les politiques européennes et donc, *in fine*, le droit de l'Union. Il rassemble divers sujets sous le triptyque « Relance, puissance et appartenance » et interroge quant au poids de l'Union européenne tant d'un point de vue interne — vis-à-vis des États membres — que d'un point de vue externe — au regard des autres puissances. Dans cette perspective, d'autres initiatives doivent être prises en compte. Ainsi, le projet de « Boussole stratégique », avancé par la présidence allemande afin de cartographier les menaces communes, pourra conduire à s'interroger sur l'autonomie de l'Union européenne.

Enfin, à l'approche de la clôture de la Conférence sur l'avenir de l'Europe, le rôle de la société civile au sein de l'Union européenne ne doit pas être mésestimé.

Partant, la présidence française interroge de nombreux pans du processus d'intégration européen.

### **Quelques pistes de sujets, ces dernières étant non exhaustives :**

*D'abord, les propositions pourront porter sur l'institutionnalisation de la présidence tournante :*

- Sur son évolution
- Sur son poids dans le jeu institutionnel européen
- Sur les enjeux pour l'État membre responsable de la présidence

*Ensuite, des contributions pourront porter sur l'identité européenne au regard de la présidence française de l'Union et notamment :*

- Sur le déclin du plurilinguisme
- Sur les valeurs de l'Union
- Sur le déficit démocratique de l'Union européenne
- Sur la crise de l'État de droit

*Ensuite, des contributions pourront aborder la présidence française selon une approche sectorielle au regard des différents enjeux actuels et notamment sur :*

- Le rôle de l'Union européenne au sein de la société mondiale
- Le positionnement de l'Union européenne face aux GAFAM
- L'avancée du pacte sur la migration et l'asile
- La question de la transition économique et numérique
- Les politiques de relance

*Enfin, des contributions pourront adopter des approches sous l'angle de la science politique ou de la science administrative.*

**Les contributions sont ouvertes aux doctorants et docteurs et doivent être envoyées à l'adresse suivante avec un CV : [doctorants.cdre@gmail.com](mailto:doctorants.cdre@gmail.com)**

**Date limite de soumission des contributions (en anglais ou en français - 2 pages maximum) : lundi 31 janvier 2022** (inclus). Les auteurs seront informés au plus tard le lundi 14 février 2022 de la suite donnée à leur proposition. Une publication est actuellement envisagée de même qu'une contribution aux frais de déplacement et d'hébergement. Il sera également possible d'intervenir par visioconférence.

**Direction scientifique :**

Henri Labayle, Professeur émérite des universités, droit public  
François-Vivien Guiot, Maître de Conférences, droit public, CDRE, UPPA

**Comité scientifique :** Émilie Destombes (Doctorante en droit public, CDRE), Marion Fontaine (Doctorante en droit public, CDRE), Elena Lofredi (Doctorante en droit privé et sciences criminelles, CDRE/UPV EHU)

**Comité d'organisation:** Jacques Batcho, Benoît Dupin, Thomas Durand, Aristide Honsran, Elena Ostrovskaya, Maléna Pizzanelli (doctorants du CDRE).